



Nombre de samedi maxi décompté

Par **anne73**, le **12/03/2014** à **09:15**

Bonjour,

Nos congés payés sont calculés sur des jours ouvrables. Nous avons donc droit à 30 jours mais nous ne travaillons jamais le samedi.

Notre employeur nous affirme que lorsque nous prenons un vendredi, le samedi est obligatoirement décompté.

Je pensais que cela était vrai à hauteur de 5 samedi maxi décomptés mais qu'au delà, ce samedi ne pouvait plus être décompté.

Pouvez vous me dire quelles sont les lois en vigueur sur ce cas ?

Vous remerciant par avance.

Bien sincèrement

Anne P.

Par **Lag0**, le **12/03/2014** à **11:11**

Bonjour,

Le problème est qu'aucun texte ne règle cela.

Il est d'usage dans les entreprises de décompter effectivement 5 samedi maximum, mais ce n'est qu'un usage. L'employeur peut très bien en décompter autant qu'il y en a de pris.

Il ne faut pas oublier qu'à la base, les congés ont été prévus pour être pris en semaines entières, donc 30 jours de CP correspondent bien à 5 semaines pleines de congé. Prendre des jours isolés, c'est en quelque sorte "corrompre" le système et ce n'est pas prévu dans les textes.

De nombreux employeurs restreignent d'ailleurs la prise de congé à des semaines entières.

Par **anne73**, le **12/03/2014** à **12:01**

Merci de votre réponse rapide de surcroit!

Bien sincèrement

Par **Noel93**, le **13/03/2014** à **10:38**

Bonjour

Mon employeur utilise le système de fermeture du bureau pour nous imposer des vendredis compte double. Il vise la fermeture pour les vendredis 1 et 8 mai et impose les congés d'été à parti du vendredi 1 aout inclus. Au final avec les fermetures présentées à Noel et le refus de revenir de congé un vendredi il y a toujours plus de 5 samedi décomptés. Nous sommes une PME convention travaux publique de dix salariés et après plus de quinze ans d'ancienneté aucun congé supplémentaire n'est accordé. Pouvez-vous m'informer de nos droits ? Merci